Fiche Technique
Révision 09/08

HYPO PASTILLES ANTI CALCAIRE
HYPOCHLORITE DE CALCIUM
Pastilles de 8g

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1624

70 % de chlore disponible à dissolution rapide (chlore non stabilisé).
Préconisé pour utilisation avec un doseur de pastilles adapté.
Prévient l'entartrage de l'installation

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les pastilles d'hypochlorite s'utilisent :

- Mise en eau :
8 pastilles par tranche de 10 m3 d'eau

- Traitement de choc (verdissement de l'eau)
8 à 10 pastilles par tranche de 10 m3 d'eau

- Traitement périodique (avec un doseur de pastilles)
Maintenir en permanence un taux de chlore actif compris entre 0,4 et 1,4 mg/L.
Si l'eau de la piscine est stabilisée, maintenir un taux de chlore libre supérieur à 2 mg/L

ATTENTION :
Ne pas mélanger avec les chlorocyanuriques

CONDITIONNEMENT :
Seau 25 kg : palette de 24

DESIGNATION COMMERCIALE :	**HYPOCHLORITE PASTILLES**
NATURE CHIMIQUE :	Hypochlorite de calcium hydraté (12,5 % d'eau) : $CaCl_2O_2$ N°ONU : 2880
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.
STOCKAGE ET MANIPULATION :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides. Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**

ISO 9001 EN 9120 EN 9100 BUREAU VERITAS Certification

FPP

ENGAGEMENT DE PROGRES